



INSCRIPTION - ASSOCIATION SPORT JOIE LILLE

SAISON 2019-2020

ENFANT / ADOS

Fille Garçon

NOM:PRÉNOM.....

Date de naissance :/...../..... Lien :

Tél. (Portable de préférence) :E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

REPRÉSENTANT LÉGAL

M. Mme NOM :Prénom :

Tél. (Portable de préférence) :

E-mail :

Je ne souhaite pas recevoir par mail des informations au sujet du club

INSCRIPTION

Ecole de volley (enfant né en 2009 et après) – 30€

Benjamin(e)s (M13), Minimes (M15) (enfant né de 2005 à 2008) – 40€

Cadet(te)s (M17), Juniors (M20) (jeune né de 2000 à 2004) –60 €

J'autorise mon enfant à repartir seul de la salle de sport après les entraînements

TAILLE TEXTILE 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans S M L

Date :/...../.....

Signature du représentant légal :

Fait à :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à secretariatsjl@gmail.com

MODE DE RÈGLEMENT

[CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU]

Chèque - Titulaire : Numéro de chèque :

Virement bancaire - Merci d'indiquer votre nom et section choisie dans le libellé du virement

IBAN Sport Joie Lille : FR76 3007 6029 1319 8862 0020 043

BIC : NORDFRPP

HORAIRES

MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
19h00 – 20h45 M20 féminines	18h00 – 19h00 Ecole de volley (M7, M9 et M11) et M13 mixte	17h30 – 19h00 M13 et M15 mixte 18h00 – 19h00 M20 féminine 19h00 – 20h45 M17 et M20 mixte	Matches compétitions

***** Attention, créneaux susceptibles de subir des modifications *****

ASSOCIATION SPORT JOIE LILLE

72/74 rue Royale – 59 000 LILLE

Contact : secretariatsjl@gmail.com – 07.71.62.52.78.

www.sj-lille.fr/ - www.facebook.com/SportJoieLille/



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur a pour unique but de permettre à l'ensemble des adhérents de pratiquer son sport et de vivre en association dans les meilleures conditions possibles.

Le NON RESPECT du règlement est passible d'exclusion temporaire ou définitive souhaitée par l'entraîneur ou animateur et validée par décision du Bureau.

Si ce règlement intérieur n'est pas rendu signé, l'inscription sera considérée comme nulle.

Les principes directeurs en sont :

Le respect des personnes côtoyées, des locaux, du matériel, des équipements confiés par la municipalité et des horaires des cours et entraînements.

Tenue

L'adhérent devra porter une tenue de sport adéquate à la pratique du volley-ball, ainsi que des chaussures destinées aux sports en salle. Il est demandé de prévoir une bouteille d'eau pour s'hydrater pendant la séance.

Pas de tabac dans les locaux, pas de chewing-gum ni bonbons ou autres aliments pendant les entraînements.

Entraînements

Chacun respectera les horaires de cours et arrivera à l'heure aux entraînements.

Le sportif qui ne pourra justifier son retard pourra suivre l'entraînement du banc sur décision de l'animateur ou entraîneur. Aucune sortie anticipée n'est autorisée pour les mineurs sans accord préalable.

Vestiaires

Ils sont accessibles pour se changer et prendre une douche.

Ils ne peuvent servir de lieu de réunion ou de discussion et chacun veillera à n'y rester que le temps nécessaire à l'usage précité. Aucune somme d'argent et aucun objet ne devront être laissés dans les vestiaires.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Responsabilité collective des matériels et des locaux

Aucune dégradation de matériel et aucun vol ne seront tolérés.

Les auteurs de larcins et de vandalisme supporteront les frais de remise en état et seront exclus selon avis du Bureau.

Documents administratifs

L'adhérent est tenu de remettre son bulletin d'inscription et le règlement intérieur dûment complétés et signés ainsi que le règlement de la cotisation pour accéder aux installations au terme de trois séances d'entraînement.

Le/La Président(e) peut, après consultation du Bureau, refuser la prise de licence d'un adhérent. Ce refus doit être motivé et sera pris dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

Responsabilité du club

Elle ne peut être engagée dès lors que l'adhérent n'est pas à l'intérieur de l'enceinte de la salle de sport, sauf en cas de déplacements sportifs organisés par le club.

Les parents s'engagent à venir chercher leurs enfants à la fin des cours. Dans le cas contraire, ils doivent fournir au club une attestation autorisant l'enfant mineur à rentrer seul ou sous la responsabilité d'un autre parent.

Les adhérents ne souhaitant pas être sur les photos de représentations du club, site internet, articles de journaux et autres, doivent en formuler la demande par email et s'astreindre à éviter les prises de vues collectives. A défaut, le club considérera qu'il peut diffuser son image par les différents biais dont il a usage.

Cas particulier

Pour toute question qui ne trouverait pas de solution dans les statuts ou règlement intérieur du club, on se référera aux statuts de la FFVB ou au Règlements intérieurs de la FFVB.

Ainsi convenu et adopté à Lille le 1^{er} juillet 2016

La Présidente,
Sounia KADA

***Signature de l'adhérent (ou du représentant légal),
précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »***